

PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD (PPT)

Bulletin trimestriel d'informations

Bonne année 2019 à toutes et tous

SOMMAIRE

La vie de la Plateforme Pastorale du Tchad	P1
Quelques appuis au secteur Pastoral	P8
Pastoralisme au-delà de nos frontières	P12
Perspectives	P13
A lire sur le pastoralisme	P15



Photo de famille des membres du Comité Technique de la PPT (Bonnet, 2019)

A- LA VIE DE LA PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD

A.1- La Plateforme Pastorale du Tchad a tenu son AG pour présenter ses travaux réalisés en 2018 et la planification de ces activités de 2019

La Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) a été accompagnée en 2017 dans sa restructuration qui a été actée le 5 octobre 2017. Cet espace de dialogue dispose maintenant d'un secrétariat exécutif permanent impliquant un cadre mis à disposition par le Ministère de l'Élevage et un secrétaire mis à disposition par les organisations professionnelles des Éleveurs. Ceci a constitué une étape importante pour un transfert des activités d'animation de la plateforme portées depuis 2012 par une assistante technique nationale à la responsabilité directe des acteurs.

Au cours de l'année 2018 les activités de la Plateforme ont été relativement nombreuses et riches du point de vue des échanges et du dialogue. Différents appuis ont été mobilisés notamment par le PASTOR. Elles ont permis de mobiliser plusieurs groupes de travail en lien avec les chantiers de dialogue et de propositions : éducation en milieu pastoral, financement pérenne de l'entretien des ouvrages, régionalisation de la Stratégie Nationale de Développement, Sécurisation du foncier agro-pastoral en cours et amélioration de l'accès aux services de santé animale et de santé humaine pour les pasteurs (travaux en préparation)...

Cet atelier organisé le 14 décembre 2018 dans la salle de la réunion du PRAPS a permis aux membres de la PPT de faire un bilan et ceci sur la mise en œuvre des recommandations formulées en mai 2018 pour l'Assistance Technique à la maîtrise d'œuvre (ATMO) et plus globalement pour la Coordination du PASTOR dans l'accompagnement de la plateforme de dialogue sur les politiques pastorales que nous rappelons les quelques grandes lignes ici :

La Plateforme Pastorale du Tchad fait le bilan de ses réalisations en 2108 et programmes ses activités pour l'année 2018. C'était le moment pour elle d'évaluer son Secrétariat Exécutif Permanent.

i- Élaboration des termes de références spécifiques des deux SE. On a vu que c'est un préalable nécessaire avant d'engager leur formation. L'ATMO avec la coordination du PASTOR devraient accompagner les deux SE dans l'élaboration de leur tdr, avant de les discuter avec les OPF et les membres du comité technique de suivi de la plateforme. Ce travail devrait être achevé avant la fin du troisième trimestre pour être présenté à la réunion de la plateforme de fin d'année. Des indicateurs devraient être définis dans ce cadre pour que le double SE soit bien conscient des objectifs précis à atteindre en termes d'échanges d'information (cf. stratégie de diffusion de l'information aux membres de la plateforme).

ii- La question du bureau du SE de OP est à régler assez rapidement, sans cela elle pourrait être perçue comme un signe de réticence du ministère à s'engager dans le dialogue et la co-construction des politiques publiques de développement pastoral, ce malgré les moyens mobilisés par plusieurs partenaires financiers en appui au MEPA. En lien avec cela, l'intégration d'un assistant au secrétariat exécutif est stratégique pour valoriser des jeunes titulaires du récent master régional sur les systèmes pastoraux. C'est aussi avec cela la perspective que les OP s'approprient progressivement des ressources humaines de qualité. La traduction des textes en arabe tchadien est complexe et demandera par ailleurs des relectures spécifiques qui pourraient être confiées à des personnes ressources déjà identifiées par certaines OP pour que les traductions soient fidèles à la complexité pastorale des thèmes abordés.

iii- Évaluation de la mise en œuvre de la convention d'appui du PASTOR au fonctionnement du secrétariat exécutif de la plateforme. Au vu des termes de références des deux SE cette évaluation devra permettre d'apprécier les capacités et la volonté de ceux-ci à entrer dans cette dynamique d'animation d'un espace de dialogue interinstitutionnel.

iv- Faciliter l'organisation de rencontres entre le SE OP et les OPF, pour garantir les échanges entre les OP et renforcer les synergies. A l'exemple de la réunion préparatoire du 23 mai, les OP doivent disposer de moment spécifique pour échanger entre elles, notamment sur les positions convergentes et divergentes liées notamment aux options développées dans les groupes de travail thématiques.

Il ressort de cet atelier que la plupart de ces recommandations n'ont été que partiellement prises en compte par le SE/PPT au cours du second semestre 2018. Elles demeurent de fait pleinement d'actualité dans le contexte de la fin 2018. Il n'y a pas eu d'inflexion au cours de l'année dans l'implication efficace des deux acteurs clés de la plateforme pastorale. Cet instrument qui semble reconnu dans son bienfondé pour faciliter le dialogue entre acteurs du développement pastoral, offre une opportunité exceptionnelle avec les appuis structurels du PASTOR et des autres partenaires prêts à soutenir cette dynamique. Les résultats de l'évaluation de ces deux postes du secrétariat exécutif de la plateforme pastorale présentés dans le tableau ci-après montre que le Ministère de l'Elevage et les Organisations Professionnelles des Éleveurs ne tirent pour l'instant véritablement parti des opportunités qu'offrent la PPT

Résultats de l'évaluation	Représentant du MEPA	Représentant des OP
Principaux points forts	i. Un Secrétariat permanent équipé installé grâce à l'appui du PASTOR ; ii. Des ressources permettant d'assurer le fonctionnement du secrétariat et la réalisation de plusieurs études prospectives assurées stratégiques avec appui PASTOR (à travers une convention de partenariat) ; iii. Des groupes de travail mis en place et leur implication dans production de propositions partagées sur les thèmes stratégiques.	i. Place potentiellement accessible pour les OP dans le SE-PPT, ceci permettrait une évolution importante qui était une attente forte des OP à l'origine même de la création de la Plateforme Pastorale du Tchad en mars 2011 ; ii. Avancement des chantiers stratégiques pour les OP (éducation, foncier...) par la participation aux groupes travail des différentes OP qui ont désigné un responsable des OP par groupe thématique. iii. Les OP répondent aux invitations de la PPT
Points faibles	i. Information communication largement insuffisante des membres au-delà du bulletin trimestriel (très peu de mails envoyés et reçus, pas de compte rendus des réunions, faible alimentation du site par les membres) ; ii. Insuffisante implication des OP dans la vie du secrétariat ; iii. La traduction des bulletins d'information n'est pas encore entrée en vigueur, ce qui limite fortement les impacts de la plateforme pastorale auprès des éleveurs qui constituent la cible du dialogue	i. Coordination insuffisante entre les OP, faible visibilité des OP dans la PPT ; ii. Manque de réunions entre OP pour le suivi des activités de la PPT ; iii. Échange d'information insuffisant entre PPT et OP et entre OP et OP ; iv. Bulletins d'information PPT non traduits en arabe pour large diffusion OP ; v. Les OP Bouchers se sentent oubliées des activités de la PPT
Recommandations	i. Organiser de manière plus rigoureuse le fonctionnement du secrétariat permanent (réunions mensuelles de suivi, production des comptes rendus) ; ii. Renforcer la fonction du Secrétariat Exécutif des OP par le recrutement d'un secrétaire technique des OP qui soit permanent ; iii. Renforcer la capacité de communication de SE de la PPT	i. Organisation plus rigoureuse du suivi des recommandations faites aux OP dans le cadre de PPT ; ii. Organisation de réunions inter-OP de suivi ; iii. Mobilisation d'un secrétaire technique permanent assurant à plein temps au quotidien la présence des OP dans les locaux de la PPT pour la mise en œuvre des activités et assurant l'information systématique des membres OP ; iv. Définition d'un cahier des charges précis de ce secrétaire technique permanent des OP ; v. Envoi papier des comptes rendus et bulletins aux OP faïtières.

Au regard de ces résultats, on peut dire que le secrétariat exécutif ne fonctionne pas comme il le devrait. Les moyens apportés par le PASTOR sont insuffisamment

valorisés du fait d'une difficulté des OP à mobiliser une personne à plein temps pour assurer un secrétariat technique efficace.

L'Assemblée de la Plateforme a également souligné plusieurs questions concernant le fonctionnement et les prises de décisions du secrétariat de la plateforme impliquant le comité de suivi de la Plateforme. Il importe donc de travailler en profondeur avec les concernés dès ce début d'année sur les mécanismes d'organisation et de gouvernance du secrétariat exécutif pour que la mise en œuvre du programme de travail 2019 soit pleinement opérationnelle et fructueuse.

A.2- Rencontre Inter-projet : Une synergie d'actions pour développer le pastoralisme

Le jeudi, 29 novembre 2018, dans le cadre de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT), une rencontre a réuni les différents responsables des projets du secteur pastoral (PREPAS, PASTOR, PRAPS, SCF) dans les locaux de la Cellule permanente à N'Djaména. Cette rencontre fait suite à la première déjà organisée par la Plateforme Pastorale avec l'appui du Programme d'Appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR du 30 au 31 octobre 2017 à N'Djaména, dans la salle multimédia de la cellule permanente. Celle-ci bénéficie de l'appui (financier et organisationnel) du Programme de Renforcement de l'élevage pastoral dans les régions du Batha, de l'Ennedi et du Wadi Fira (PREPAS). La prochaine réunion « inter-projets sera à organiser dans 4 mois (fin février) sous financement PRAPS.

La rencontre Inter-projet soutenue par la Plateforme Pastorale du Tchad entend créer des liens de collaboration entre les différents projets et Programmes et réaliser de synergies dans les actions



Rencontre interprojet : Photo de famille

La rencontre vise à créer des liens de collaboration entre les différents projets et Programmes pour réaliser de synergie dans les actions. Pour cela, il sera discuté au cours de cette rencontre des questions suivantes : (i) état d'avancement des projets et programmes et les actions futures, (ii) les actions communes telles que le dispositif d'entretien des ouvrages hydrauliques, de la santé mixte en milieu nomade ; des textes réglementaires, etc. , (iii) le Financement du fonctionnement de la Plateforme Pastorale, (iv) des questions d'actualités : feux de brousse et le projet d'élaboration d'atlas sur le secteur pastoral.

Les Responsables des différents projets ont présenté leurs activités en passant au peigne fin leurs performances et difficultés. Les participant ont discuté surtout sur des aspects communs aux différents projets, tels que la santé mixte, la maintenance des ouvrages hydrauliques et le cadre légal. Ces débats ont débouché sur des recommandations : (i) présence indispensable des coordonnateurs des projets lors des réunions inter-projets, (ii) envisager des appuis techniques aux OPs en préparation des prochains enjeux législatifs, (iii) organiser prochainement une réunion dans le cadre de la PPT des partenaires concernés par la santé mixte humaine et animale, (iv) organiser avant la prochaine réunion « inter-projets » une réunion des services concernés du MEPA, du PRAPS, du PREPAS et du PASTOR

pour convenir d'une feuille de route pour la préparation d'un Atlas Pastoral national, et enfin (v) organiser avant la prochaine réunion « inter-projets » une réunion des services concernés des Ministères et des projets pour convenir d'actions régulières de prévention des feux de brousse.

A3- Une cellule d'entretien et de maintenance durable des ouvrages hydrauliques pastoraux a été créée dans le Ouaddaï

L'entretien et la maintenance des ouvrages hydrauliques pastoraux ont toujours constitué une préoccupation majeure des projets qui interviennent dans le domaine de l'hydraulique pastorale au Tchad. C'est pourquoi, le Programme PASTOR a intégré lors de sa formulation en 2016, le financement d'une activité « pilote » spécifique : « mise en place dans deux Provinces d'un mécanisme pilote d'entretien et de maintenance durable des ouvrages hydrauliques. A cet effet, une mission court-terme a été organisée pour appuyer le démarrage de cette activité « en dégageant les préalables » à la mise en place des deux (2) cellules pilotes à Mongo (Guera) et Abéché (Ouaddaï). A ce titre, il est créé par arrêté N°094/PR/MATSPGL/POD/SG/2018 du 26 décembre 2018, signé du Gouverneur de la Province du Ouaddaï, une Cellule d'Entretien et de Maintenance Durable des Ouvrages Hydrauliques Pastoraux au Ouaddaï. Placée sous la supervision directe du Comité Technique Provincial du CPA du Ouaddaï, la cellule d'entretien est structurée en deux (2) organes : un organe décisionnel présidé par le Délégué Provincial du Développement Rural composé de 7 membres et un Organe Technique Opérationnel de 4 membres.

Les actions pilotes animées conjointement par Pastor te la Plateforme Pastorale commencent à prendre forme. C'est le cas de la Cellule d'Entretien et de Maintenance Durable des Ouvrages Hydrauliques dans le Ouaddaï

L'organe décisionnel est chargé de : (i) procéder au recensement des ouvrages pastoraux et à l'actualisation régulière des données, (ii) fournir un appui-conseil aux projets/actions de développement pastoral désireux de contribuer à la réhabilitation du parc d'ouvrages, (iii) mobiliser des financements locaux, provinciaux ou nationaux pour la préparation des ouvrages, (iv) mettre en œuvre des travaux de réhabilitation des ouvrages et (v) réceptionner les ouvrages réalisés.

Quant à l'Organe Technique Opérationnel, il a pour attribution : (i) réaliser l'inventaire des besoins (ii) réaliser des diagnostics techniques des ouvrages suite aux demandes, (iii) préparer les Dossiers d'Appels d'Offres et analyser les offres des soumissionnaires, (iv) superviser les travaux d'entretien et de réparation, (v) rédiger des dossiers techniques de demande de financement et enfin, (vi) rédiger les rapports d'activités pour le Comité Provincial d'Action.

Les compétences des deux organes dans la réalisation des tâches qui leur sont confiées peuvent être renforcées par des missions des cadres de la Direction de l'Organisation des Professionnels de l'Elevage et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, de la Direction des suivis et de l'entretien des Ouvrages Hydrauliques et de la Direction de l'Hydraulique Pastorale du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche.

Dr. Al Brahim Béchir, Assistant Technique Provincial du Pastor-Est-Sud

A.4- La Plateforme Pastorale du Tchad et le PASTOR engagent des réflexions autour de la sécurisation du foncier pastoral au Tchad

Extrait de la synthèse du rapport de mission de Olivier Barrière , Ousmane Mahamat Saleh, Ivère Tougueyam- Novembre 2018

Le système foncier colonial au Tchad semble bien avoir essayé de tenir compte du référentiel juridique bien élaboré qui existait avant lui (droit coutumier), même si cela n'a pas été véritablement mis en place avant l'indépendance

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASTOR, pour alimenter la réflexion du groupe de travail de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) sur la question de la sécurisation du foncier agro-pastoral, une première mission (23/10 au 12/11/2018), constituée d'un expert international juriste (O Barrière) et deux consultants nationaux (un juriste Ivère Tougueyam et un pastoraliste Ousmane Mahamat Saleh) a rencontré à N'Djamena les partenaires et institutions impliquées et a effectué dix jours d'entretien de terrain dans le moyen Chari et le Mandoul. Les objectifs de la mission étaient de proposer des pistes d'actions après avoir :1) analysé les processus législatifs en cours en tenant compte de l'expérience du code pastoral et de la LOAH, 2) analysé avec les acteurs locaux du Moyen Chari et du Mandoul des enjeux de sécurisation du foncier pastoral et des possibilités d'une démarche de co-construction de conventions locales pour assurer un accès négocié aux espaces agro-pastoraux en viabilisant une entrée de droit négocié sur les ressources foncières et environnementales (agro-pastorales).

Nous extrayons ici une part de l'analyse de l'évolution des cadres législatifs pour le foncier et la question du foncier dans le secteur de l'élevage pastoral (voir la suite dans la fiche résumée à paraître sur le site de PPT). Les textes réglementant le foncier au Tchad sont l'émanation du droit colonial notamment le décret français du 24 Juin 1906 (rejeté en Mauritanie au Sénégal et dans les autres colonies) soumettait les droits préexistants sur les terres à immatriculation pour être reconnus. Le décret du 8 octobre 1925 a transformé l'obligation d'immatriculation en une constatation auprès de l'administration coloniale. Cette grande « concession » n'a rien changé parce que les autorités coutumières n'ont pas considéré qu'il était nécessaire de faire connaître leurs droits par cette voie. Un décret de 1932 a ensuite dû simplifier la procédure de constatation des droits sur la terre en tenant compte des droits coutumiers, mais en 12 Janvier 1938 un décret organise les terres domaniales et proclame que toutes les terres considérées « vacantes et sans maîtres » appartiennent à l'État. Mais cette évolution a fait l'objet d'un revirement à l'approche des indépendances dans le décret du 20 juin 1955 portant réorganisation foncière et domaniale en Afrique Occidentale Française et en Afrique Équatoriale Française. Le législateur y reconnaît effectivement l'existence de droits traditionnels dits "coutumiers" et la nécessité de démontrer l'absence de droits fonciers sur un espace avant de le considérer comme vacant. Le système foncier colonial semble donc bien avoir essayé de tenir compte du référentiel juridique bien élaboré qui existait avant lui, même si cela n'a pas été véritablement mis en place avant l'indépendance.

Après l'indépendance en 1960, le Tchad s'est réapproprié l'héritage juridique colonial dans les rapports entre l'État et les citoyens, qu'il a officialisé par les trois lois du 22 Juillet de 1967 (n°23, 24, 25), immédiatement assorties de décrets d'application. Se retrouvent ainsi dans la législation encore en vigueur au Tchad, le régime de la domanialité publique, la notion de mise en valeur et l'idéologie « propriétaire ». Dans ces lois le rapport de l'homme à l'espace se définit par une relation d'appartenance où l'on dispose du fonds pour un objectif économique. Les logiques culturelles inhérentes aux populations sont écartées et ces dernières ne se voient conférer aucun droit d'un régime reconnu par le droit étatique. La tentative de transformer le fonds terre, ou l'espace en « biens » s'est heurtée aux représentations mentales et aux pratiques locales. L'application difficile de ce droit étatique est d'ailleurs corroborée par l'absence, malgré la longue période coloniale, de droit prétorien (il n'y a pas jurisprudence) et les droits « endogènes » sont restés vivants.

Pour actualiser et adapter la législation datant des années 60s, en 2014 un projet de « code foncier » a été soumis à l'assemblée nationale mais il n'a pas été promulgué à l'époque. Un processus de relecture de ce code a été entamé par le Ministère de l'Aménagement du territoire en Novembre 2018. Ce projet de Code foncier et domanial de 2014 exclut des terres pouvant être présumées « vacantes » celles où peuvent être reconnus des droits fonciers coutumiers et il fait même référence de façon expresse aux droits coutumiers tant individuels que collectifs. Il exclut aussi « de droit » les forêts sacrées, les sépultures des ancêtres et les concessions des chefs coutumiers. Mais le processus de reconnaissance des droits fonciers « coutumiers » reste encore à définir dans des décrets d'application si on veut le rendre réalisable. Il faudrait rajouter un régime de la détention de droits d'usage collectif et individuel au régime de droit de propriété ex dans le projet de code foncier de 2014

Quant au cadre législatif de l'élevage pastoral, le colon avait trouvé au Tchad une forte tradition d'élevage pastoral, transmise de génération en génération, qu'il a voulu réglementer à la veille de l'Indépendance par la « loi n°04 du 31 octobre 1959 sur le nomadisme et la transhumance ». Cette loi visait surtout à essayer de contrôler les mouvements des pasteurs. Les éleveurs y sont soumis (art 3) à un recensement dans les chefs-lieux des District de leurs territoires d'attache avant leur départ en transhumance, dont la date et les itinéraires devaient obligatoirement être fixés par une commission composée des chefs représentants les éleveurs et des notables et élus de la circonscription (art 6), avec compétence des tribunaux correctionnels en cas d'infractions (article 7). Comme pour les lois foncières la loi sur le nomadisme n'a jamais pu être appliquée.

Après l'indépendance l'État tchadien n'a pas légiféré sur le nomadisme et la transhumance et la loi n°04 du 31 octobre 1959, bien que jamais appliquée n'a été ni considérée tombée en désuétude, ni abrogée par une loi nouvelle et est toujours en vigueur. Entre 2014 et 2016 l'État a tenté de résorber cette carence en élaborant un Projet de Code Pastoral. Le Code Pastoral, adopté par la chambre des députés en 2016, a été, suite à certaines remises en cause et prises de position contraires dans la presse et d'une partie de l'opposition politique à l'assemblée, alors que les élections présidentielles s'approchaient, n'a pas été promulguée par la Présidence de la République. La promulgation prochaine de la Loi d'Orientation Agrosylvopastorale et Halieutique, qui annonce qu'un ensemble de textes législatifs constituera un « code rural » dans un délai de 5 ans, suggère que les dispositions du projet de code pastoral citées ci-dessus pourront intégrer bientôt la législation tchadienne.

De façon plus générale les textes plus généraux comme la nouvelle constitution de la IV^{ième} République et des textes comme la Déclaration de la conférence régionale de N'Djamena (29 mai 2013) pourraient appuyer une officialisation du principe de liberté de circulation, le principe d'intégration du pastoralisme dans les territoires, le principe d'un foncier pastoral à formaliser et même justifier l'élevage pastoral comme d'intérêt public.

Par Dr. Pabamé SOUGNABE, AT-PASTOR en appui à la PPT, Remy COURCIER, ATAMO PASTOR, Bernard BONNET, ATMO/IRAM

A.5- Une délégation de la Plateforme Pastorale du Tchad se déplace à Ouaga pour participer aux 3^{èmes} Entretiens Techniques du PRAPS

La 3^{ème} édition des Entretiens Techniques du PRAPS (ETP 3) s'est tenue du 15-17 octobre 2018 à Ouagadougou au Burkina Faso sur la Problématique : amélioration de la santé animale en zone sahélienne. L'événement a été placé sous le haut patronage du Ministre des Ressources animales et halieutiques du Burkina Faso et du Secrétaire Général du CILSS. Durant les trois jours, la première et la troisième journée se sont déroulées en plénière, tandis que la deuxième journée était consacrée aux travaux en sessions parallèles.

pour améliorer les performances des services vétérinaires en vue de la maîtrise de la santé animale au Sahel, il faudra une approche offrant des services de proximité privilégiant une collaboration des secteurs Privé/Public/OPE.

Avec l'appui de ses partenaires et projets, la Plateforme Pastorale a pu organiser une délégation qui a participé à cette rencontre sous régionale de Ouagadougou. Le groupe de travail de la Plateforme Pastorale constitué sur la question de l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les pasteurs a ainsi pu ancrer sa réflexion à partir des échanges et communications de chercheurs, de praticiens et d'organisations d'éleveurs afin de préparer les travaux prospective qui va être engagée au premier trimestre 2019.

La leçon à tirer de cette rencontre est qu'il ressort clairement des différentes interventions au cours de ce ETP3 que la situation sanitaire dans les pays sahéliens s'est dégradée au cours de ces dernières années. Cette situation difficile découle de la politique d'ajustement structurel des années 90 qui a vu l'arrêt de la prestation des services étatiques et l'apparition des services privés bénéficiant des mandats sanitaires. Ce manque de soutien des États aux services vétérinaires officiels pour accomplir leurs missions régaliennes a engendré l'apparition d'autres acteurs non qualifiés (Docteurs Tchoukou » dans le secteur de santé animales, utilisant des intrants frelatés. Les différentes dérives découlant de la prestation de services par ces derniers et les difficultés des États à mettre en œuvre des programmes de santé animale de qualité ont entraîné de la méfiance de la part des pasteurs vis-à-vis des services vétérinaires.

Les intervenants s'accordent également à reconnaître dans leur ensemble que pour améliorer les performances des services vétérinaires en vue de la maîtrise de la santé animale au Sahel et surtout pour faire renaitre la confiance chez les pasteurs, une nouvelle approche s'impose. Celle-ci doit favoriser des services de proximité offrant des services de qualité et privilégiant une collaboration des secteurs Privé/Public/OPE. En plus, des approches intégrées en santé humaine et animale (One Health, vaccination conjointe) sont préconisées car elles ont l'avantage d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire (Forte mobilisation, mutualisation des moyens, économie en temps, etc.) par rapport aux autres approches classiques. Cependant, cette dernière approche présente des limites notamment sur le plan institutionnel et la pérennisation de financement. Au Tchad, la PPT a été présentée comme un palliatif au problème institutionnel car elle permet de dépasser les clivages entre les institutions ministérielles (MEPA et MSP). Une recommandation a été formulée à l'endroit des autres pays sahéliens, d'avoir un tel cadre de concertation à l'image du Tchad.

B- QUELQUES INFORMATIONS ET APPUIS AU SECTEUR PASTORAL AU TCHAD

B1- Le Projet PASTOR Est-Sud lance officiellement ses activités dans les Provinces du Ouaddaï, Sila et Salamat

La salle de la bibliothèque de l'Université Adam Barka d'Abéché (UNABA) a abrité le 06 décembre 2018 la cérémonie de lancement officiel des activités du Projet PASTOR Est-Sud intitulé « Gestion durable des ressources agro-pastorales et sécurisation des espaces pastoraux dans le Ouaddaï, le Sila et le Salamat ».

Le consortium COOPI constitué de l'ONG COOPERAZIONE Internazionale (COOPI), la Croix Rouge Tchadienne (CRT) et l'Organisation Humanitaire pour le Développement Local (OHDEL) a été sélectionné comme opérateur de mise en œuvre des activités du projet PASTOR EST/SUD intitulé « **Gestion durable des ressources agro-pastorales et sécurisation des espaces pastoraux dans le Ouaddaï, le Sila et le Salamat** ». Le contrat de subvention signé le 04/07/2018 pour une durée de 44 mois a pris effet le 01/08/2018. La cérémonie de lancement officiel des activités du Projet a été organisée le 06 décembre 2018 à Abéché, dans la salle de la bibliothèque de l'Université Adam Barka d'Abéché (UNABA). L'objectif est de lancer le démarrage des activités du consortium dans les 3 Provinces d'intervention (Ouaddaï, Sila et Salamat), et plus spécifiquement d'informer les acteurs locaux sur le Programme PASTOR et surtout le projet PASTOR EST/SUD et solliciter ainsi leur implication dans la mise en œuvre des activités.



Lancement officiel du Pastor-Est-Sud : photo de famille et la tribune officielle

Placé sous le haut patronage du Ministre de l'Elevage et des Productions Animales M. GAYANG SQUARE, la cérémonie a vu la présence du Gouverneur de la Province du Ouaddaï, du Coordinateur National du PASTOR, des représentants des bailleurs et des membres du Consortium. L'Assistant Technique à la Maîtrise d'œuvre (ATMO), le Chef de mission de l'assistance Technique Provinciale, l'Assistant Technique auprès de la PPT et le point Focal du MEPA auprès du PASTOR ont effectué également le déplacement d'Abéché. L'atelier de lancement a en outre connu la présence de 160 participants dont les Autorités Administratives, religieuses et militaires, les Services Techniques Déconcentrés de l'État, le CPA, les CDA, les Programmes et projets de développement, les Organisations Faitières, les représentants des organisations de base, les organisations des femmes productrices...

Quatre allocutions ont ponctué la cérémonie : le mot de bienvenue du Gouverneur de la Province du Ouaddaï, les allocutions du Coordinateur National du Programme PASTOR et de la représentante des bailleurs de fonds et enfin le discours de M. le Ministre de l'Elevage et des Productions Animales.

Dans son mot de bienvenue, le Gouverneur de la Province du Ouaddaï après avoir souhaité la bienvenue et un agréable séjour à l'ensemble des participants, a souligné les attentes des bénéficiaires pour lesquelles le projet PASTOR EST/SUD devrait être un véritable levier pour la résolution des contraintes qui pourraient affecter le développement des activités agro-pastorales. Le Coordinateur National du PASTOR M. Haroun Moussa a quant à lui rappelé l'objectif visé par le financement du Programme PASTOR par l'UE, l'AFD et le Tchad qui est d'accompagner les réformes engagées par l'État dans le secteur de l'élevage et sécuriser les pasteurs, agro-pasteurs et agriculteurs dans la gestion durable des ressources agro-pastorales. La représentante des bailleurs de fonds (UE et AFD) Mme Hélène Vidon a interpellé les différents acteurs du développement local à une plus grande mobilisation. Elle a également insisté sur le rôle prépondérant que les différentes parties prenantes devraient jouer dans ce processus. Pour finir, Mme Hélène Vidon a réitéré la disponibilité et l'engagement de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement à soutenir le Gouvernement tchadien dans ses efforts de transformation structurelle de tous les domaines de la vie publique au Tchad.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Elevage et des Productions animales après avoir situé le contexte de la conception et de la mise en œuvre du Programme PASTOR, a insisté sur la politique du Gouvernement orientée vers la gestion des ressources pastorales, l'organisation des sociétés pastorales et l'introduction des innovations pour une augmentation durable et diversifiée des productions animales dans un environnement préservé. Rappelant l'objectif du programme PASTOR, le Ministre a dans son propos insisté non seulement sur l'apport du projet dans la recherche des réponses aux problèmes qui entravent le développement socio-économiques des communautés bénéficiaires mais aussi sur

la qualité des concertations et des infrastructures pastorales qui constituent l'épicentre de l'intervention. Il a enfin invité le consortium à la culture du travail bien fait et a souhaité que le projet aboutisse à des résultats concrets qui puissent changer significativement la vie des populations.

Trois présentations sur le PASTOR, le Projet PASTOR EST/SUD et la Plateforme Pastorale du Tchad ont permis des échanges fructueux.

Par Dr. Ali Brahim Béchir, Assistant Technique Provincial du Pastor-Est-Sud

B2- Le PREPAS appuie l'organisation des femmes et l'amélioration de leurs activités socio-économiques

Dans le cadre de ses actions visant l'amélioration des conditions de vie et de production des pasteurs et agropasteurs et renforcer leur résilience, le PREPAS renforce des Organisations Professionnelles d'Éleveurs féminines et encourage la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) complémentaires dans les régions du Batha, du Wadi Fira et de l'Ennedi Ouest.

PREPAS renforce des Organisations Professionnelles d'Éleveurs féminines et encourage la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) complémentaires dans les régions du Batha, du Wadi Fira et de l'Ennedi Ouest



OP Féminines : des Activités Génératrices de Revenus (AGR) soutenues dans les régions du Batha, du Wadi Fira et de l'Ennedi Ouest par PREPAS

Ces actions s'intègrent dans la stratégie d'autonomisation des femmes et visent la valorisation des activités rémunératrices, l'accès à des opportunités économiques et passent par la structuration de leurs organisations professionnelles sur un secteur en déficit de services publics. Ainsi, sur la base d'un premier diagnostic OPE réalisé par des ONG partenaires pour le compte de l'UCTF-PREPAS au début de l'année 2016 (Phase 1 du PREPAS), dix OPEF ont été accompagnées en Phase 1 dans les départements du Batha Est, du Mourtcha et de Biltine : appuis matériels et formations techniques AGR (embouche ovine et caprine, charmout, élevage de volaille améliorée, séchage solaire des aliments, fabrication d'aliments bétail) et en vie associative.

Une **mission d'auto-évaluation** menée par l'équipe du PREPAS auprès des OPEF le trimestre dernier a permis d'analyser les effets de ces appuis sur leur participation à la vie associative, les revenus tirés des AGR renforcées, mais aussi la contribution des femmes des OPEF aux instances décisionnelles.

D'une manière globale, des acquis importants ont été constatés. Depuis les appuis du PREPAS, les groupements ont vu naître une réelle dynamique de « vie associative ». Les femmes des groupements s'investissent pour tenir à jours leurs documents (cahier de caisse, registre de cotisation, ...), tiennent des réunions au cours desquelles elles échangent sur leurs activités de groupe particulièrement celles qui génèrent le plus de revenus et selon la période, cotisent régulièrement, etc. La dynamique induite par ces appuis a permis d'accroître, de diversifier et de régulariser le rythme d'activités de l'OPEF. Elles ont aussi développé une vision et compris la nécessité de faire prospérer leur fonds de roulement en réinvestissant dans d'autres domaines. Le contact régulier avec ces femmes et l'accompagnement dans leurs AGR ont permis également de révéler leurs circuits de commercialisation et des chaînes de valeurs des produits des OPEF et pour lesquels

le PREPAS réalise une cartographie. Le potentiel commercial de ces femmes est énorme et malgré tout trop peu valorisé. Le PREPAS visera pour sa phase 2 à renforcer la professionnalisation des filières et chaînes de valeur porteuses et la commercialisation à travers un appui soutenu à ces mêmes 10 OPEF. Le Programme étendra son champ d'action à 5 nouvelles OPEF dans les zones reculées du département de Fada et du Batha-Ouest.

Par Clémence EBERSCHWEILER, Coordinatrice Adjointe du PREPAS

B3- PRAPS et PASTOR appuient ensemble l'autoévaluation des faitières nationales du secteur d'élevage au Tchad

Depuis mi-décembre 2018 se voient dérouler les travaux d'audit organisationnels visant chacune des OP faitières nationales : CONFENET, CONORET, SNCECBT, CNBT, COPAFIB, CONFIFET. L'objectif est que ces principales OP Faïtières nationales se dotent de moyens méthodologiques et opérationnels leur permettant de se restructurer quand cela est nécessaire et d'accomplir à leur tour ce type d'appui à l'autoévaluation organisationnelle et fonctionnelle de leurs fédérations sur le terrain. Cette stratégie intégrera de manière complémentaire les quatre dimensions du renforcement des capacités des organisations mise en évidence lors de l'évaluation des capacités des acteurs du développement pastoral (février 2016): (i) amélioration des ressources humaines, (ii) renforcement des capacités d'organisation et de management des structures, (iii) développement d'une vision stratégique propre, (iv) développement des partenariats et de la coopération avec les autres institutions. La stratégie et le plan d'action devront développer ces différents angles, tout en mettant l'accent sur les modalités précises de partenariat à mettre en place dès début 2018 aux différents niveaux national, régional et local.

PRAPS et PASTOR ont fourni à chacune des Faïtières, des moyens d'animation d'une rencontre de quatre jours avec leurs membres pour construire à partir de l'évaluation des activités et une stratégie renouvelée, ainsi qu'un plan de renforcement des capacités.

La synthèse finale de chacun de ces travaux propres à chaque OP faïtière favorisera un échange inter OP, chacune présentant son bilan et les orientations issus de son assemblée générale. Cette rencontre sera particulièrement propice aussi à une réflexion sur le fonctionnement de l'interprofession.

B.4- Stratégie adoptée pour la restauration de la cohabitation pacifique entre agriculteur et éleveurs dans le département du Mandoul Occidental : un exemple à suivre

Le département du Mandoul Occidental situé en savane tchadienne est compté parmi les zones où les conflits opposant agriculteurs-éleveurs sont fréquents. Ces conflits souvent aux issues sanglantes voir meurtrières surviennent chaque année en début et fin de la campagne agricole et mettent ainsi en mal la cohabitation entre ces communautés.

En 2017, dès sa prise de fonction le Préfet du Département M. Jacob Tobio Boukinawa a mis en place une stratégie pour restaurer la paix sociale dans ce Département. Sa stratégie est basée sur trois points fondamentaux : la sensibilisation pour une cohabitation pacifique ; la redynamisation des comités locaux de prévention et médiation dans les conflits composés des représentants des éleveurs et agriculteurs et l'impartialité dans le règlement des conflits.

Dans l'ensemble, la sensibilisation à la cohabitation pacifique constitue le principal pilier de la stratégie du Préfet : des campagnes de sensibilisation sont organisées régulièrement à l'endroit des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs dans les 6 cantons de son Département. Ces campagnes mobilisent la quasi-totalité des acteurs locaux à savoir : les Responsables administratifs et militaires, les comités d'Entente et Règlement de conflits, les chefs des cantons et villages, les chefs de

Les OP Faïtières nationales au Tchad se dotent de moyens méthodologiques et opérationnels leur permettant de se restructurer quand cela est nécessaire et d'accomplir à leur tour ce type d'appui à l'autoévaluation organisationnelle et fonctionnelle de leurs fédérations sur le terrain

Depuis 2017, le Préfet du Département M. Jacob Tobio Boukinawa a mis en place une stratégie pour restaurer la paix sociale dans son Département

Ferrik, les Responsables religieux, etc. Au cours de ces sensibilisations, plusieurs sujets sont abordés notamment l'importance de l'agriculture et de l'élevage pour l'économie du pays, l'intérêt que l'Etat tchadien accorde pour ces deux secteurs. L'interdépendance entre ces deux activités est aussi soulignée : l'élevage bénéficie des sous-produits de l'Agriculture et l'agriculture bénéficie de la fumure animale pour la fertilisation des sols et par conséquent, les acteurs de ces deux secteurs doivent s'accepter et vivre en paix. Dans ce sens, des messages clairs sont adressés par le Préfet en l'endroit des uns et autres notamment aux éleveurs et agriculteurs : aux éleveurs, l'accent a été mis sur le respect des us et coutumes des populations locales et aux agriculteurs, il les rappelle sur le droit de tout tchadien de pouvoir s'installer là où il veut et que l'éleveur a le droit de faire pâturer ses animaux dans les zones non mises en culture mais aussi les champs post-récoltes.

Dans la redynamisation du comité Départemental d'entente et de médiation entre agriculteur et éleveur et des sous-comités dans les cantons et villages, le Préfet a précédé au renouvellement des équipes composées généralement des personnes jugées sages issues des deux communautés. Ces comités ont la responsabilité d'intervenir en cas des conflits afin de les gérer en se basant sur les règles traditionnelles (us et coutumes des deux communautés).

Dépuis lors, dans ce Département la plupart des règlements de conflit s'est toujours bien passé car fruit d'un consensus obtenu grâce aux comités. Ce mode de règlement des conflits a porté ses fruits et a permis ainsi de restaurer la paix sociale dans le Département : grâce aux actions menées par le Préfet, aucun conflit intercommunautaire grave n'a été enregistré durant la période allant de 2017-2018.



Cérémonie de décernement des attestations aux acteurs méritants

Par ailleurs, pour encourager les acteurs qui ont bien joué leurs rôles dans la restauration de la paix et la cohabitation pacifique, le Préfet a pris l'initiative de décerner des attestations de satisfactions à ces différents acteurs (Eleveurs, agriculteurs, responsables administratifs et traditionnels, la société civile, etc.) qui se sont adonnés à la sensibilisation des éleveurs et agriculteurs en faveur de la paix et de la cohabitation pacifique. Ces distinctions symboliques sont remises à l'occasion des cérémonies publiques organisées au niveau départemental et Sous-Préfectoral. Le projet PASTOR-Sud a souvent appuyé cette initiative au travers d'un appui-conseil et une participation aux tournées de sensibilisation.

Par Constant Ngarrossal ATP Pastor-Sud et Jacob Tobio Boukinawa, Préfet de Mandoul Occidental

C- PASTORALISME AU-DELA DE NOS FRONTIERES

Quelques événements en lien avec le pastoralisme dans la sous région :

Lancement officiel du projet de renforcement de la résilience des éleveurs confrontés aux soudures pastorales difficiles. Organisé par le Réseau Billatal Marobé sur financement P2RS . Janvier à Saly au Sénégal.

Réunion régionale d'état des lieux de l'utilisation de l'outil IHEA pastoral. Organisé par le Réseau Billatal Maroobé sur financement P2RS . Janvier à Saly au Sénégal.

Réunion de pilotage du PRODIATA (composante 2 du PREDIP), Organisé par le Réseau Billatal Maroobé sur financement P2RS 22-23 janvier, Ouagadougou.

5^{ème} édition du Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Elevage du Niger sur le thème « financement et développement des filières face aux changements climatiques, 19-24 février à Niamey. http://www.inter-reseaux.org/vie-du-reseau/agenda-du-developpement-19-24_fevrier_rural/article/5eme-edition-du-salon-de-l?lang=fr

Conférence Internationale sur la désertification et l'économie Verte (CIDEV) / Sommet des 19 Chefs d'Etats de la Commission Climat pour la Région Sahel sur le financement du « Programme d'Investissements Climat de la Région Sahel » (PIC-RS). 24-25 février. Niamey

Séminaire PAFAO-CFSI intitulé « Consommer local : l'avenir de l'alimentation en Afrique de l'Ouest ? », en partenariat avec le Roppa et AgroParisTech. <https://www.alimenterre.org/programme-du-seminaire-roppa-pafao-fevrier-2019-paris> 26 -28 février Paris

Conférence « beating famine n°3 (restaurer les terres sahéniennes) ». http://beatingfamine.com/wp-content/uploads/2018/11/BeatingFamineSahel_Brief_Eng_v6.pdf 26-28 février Bamako

D- PERSPECTIVES

D1-Concertations intersectorielles Conservation et Pastoralisme.

PASTOR et APEF ont initié des réunions de concertation intersectorielle (Conservation (APEF) et Pastoralisme (PASTOR). L'objectif de ces rencontres est de trouver des synergies, des complémentarités, afin de mutualiser les ressources concernant les études spécifiques et les appuis structures de concertation décentralisées (CRA/CPA, CDA,CLA...). Une rencontre s'est tenue le 11 décembre 2018 à la Coordination APEF, et une prochaine rencontre est prévue le 29 janvier pour dresser un état des lieux des besoins des structures de concertation décentralisées, pour établir une stratégie commune et définir une répartition des tâches en ce qui concerne l'appui aux structures susmentionnées, etc..

D2- Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des Aires protégées sur la lutte contre le braconnage

Cette rencontre internationale se tiendra 22-26 janvier 2019 à N'Djamena sous le Haut Patronage de la Présidence de la République du Tchad avec le soutien du Partenariat pour la Forêt du Bassin du Congo, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC, le Royaume de Belgique et la République du Tchad. Le thème central de cette conférence est centré sur le thème «Les Menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Equatoriale pour ses aires naturelles protégées et leurs populations riveraines : analyse et plan d'actions». Les pays concernés par cette rencontre sont le Cameroun, le Niger, la RCA, la RDC, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad. Face aux menaces accrues des groupes armés qui se déplacent entre le Sahel, il est notamment question de réfléchir à «l'encadrement des pasteurs transhumants».

Une question qui ne manquera pas de faire débat au sein de la Plateforme et qui devrait intéresser le groupe de travail «pastoralisme et environnement» de la Plateforme Pastorale.

D3- Agenda général des travaux de la Plateforme Pastorale 2019

Décembre 2018- Janvier 2019, appui organisationnel aux OP-Faïtières. Les ateliers spécifiques vont être organisés par chacune des organisations OP faïtières. Chacune pourra valoriser l'appui d'un facilitateur pour établir un bilan de la situation (stratégie de l'organisation en lien avec ses objectifs, ressources humaines, management et relation avec les membres, partenariats développés), construire une stratégie de renforcement des capacités en lien avec les difficultés rencontrées, développer leur programme d'activités pour les deux années à venir et le discuter/amender/valider en assemblée générale formelle des membres.

Février 2019, Groupe de travail sécurisation du foncier agropastoral. Un appui conséquent est prévu dans le cadre du PASTOR sur la question foncière. Cet appui accompagne la réflexion du groupe de travail et la plateforme pastorale dans la définition d'une stratégie d'action sur le foncier pastoral en mettant en perspectives les évolutions du contexte actuel dominé par l'abandon du Code Pastoral, la promulgation de la Loi Agro-sylvo-pastorale, la préparation d'un projet de code rural et de code foncier... En même temps l'appui intervient pour alimenter directement les analyses et les propositions de modalités de sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Mandoul et le Moyen Chari et la zone du Lac Fitri. Une première phase a été organisée en oct-nov 2018. Elle se poursuivra en février pour aborder la problématique de sécurisation foncière du Lac Fitri et avancer dans la construction des propositions de textes pertinents en vue de la révision de la loi 14 (conventions locales) et la préparation du code foncier.

Avril 2019, Groupe de travail accès à la santé pour les pasteurs mobiles. Suite à la réunion du groupe de travail du 12 décembre 2018 après sa participation aux ETP3 de Ouagadougou sur ce thème, il est prévu d'organiser une mission conjointe sur le terrain, en préparation à l'étude prospective qui est programmé en avril 2019. Elle procédera au diagnostic des enjeux, à la capitalisation des expériences et appuiera le groupe de travail dans la conception d'un pilote à appuyer par le PASTOR. dates indicatives 18 mars – 5 avril 2019.

2019, groupe de travail accès à l'éducation en milieu pastoral. L'appui à la mise en œuvre du dispositif pilote identifié dans l'étude prospective réalisée en 2018 avec le groupe de travail éducation en milieu pastoral.

2019, groupe de travail eau pastorale sécurisée. A la suite de l'étude prospective réalisée en Aout 2018, le groupe de travail poursuivra le suivi de la mise en place des expériences pilote de cellules de maintenance durable des puits pastoraux publics dans les zones PASTOR CENTRE et PASTOR EST. Il sera peut-être nécessaire au second semestre 2019, de mobiliser une expertise dans les procédures de financement publics et mécanismes de fiscalité permettant d'alimenter le mécanisme d'entretien.

Décembre 2019, Rencontre annuelle de bilan programmation de la plateforme. Elle devra faire une place importante au bilan d'activité des différents groupes de travail rendant compte des propositions issues de leurs travaux de l'année.

Rencontres internationales à anticiper en 2019. A ce stade de la programmation deux rencontres d'importance ont été identifiées, les probables ETP4 du PRAPS vraisemblablement sur le thème de la commercialisation du bétail pastoral, et les rencontres internationales sur le pastoralisme de Grenoble en octobre 2019.

E-A LIRE SUR LE PASTORALISME

E.1- Les Peuls M'Bororo du Tchad face aux changements climatiques

Par Arnaud Jouve . Sur toute la bande sahélienne et au-delà, vit un des plus grand peuple autochtone de pasteurs nomades du continent. On les appelle les Foulani, les Peuls. Leurs grands parcours de transhumances, qui peuvent s'étendre sur plusieurs milliers de kilomètres à travers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, sont entièrement tributaires de leur environnement. Mais depuis quelques dizaines d'années, la violence des changements climatiques et ses multiples conséquences ont bouleversé ces écosystèmes fragiles, condamnant les animaux et les hommes à survivre dans un environnement de plus en plus hostile. A l'heure où se joue l'avenir de la planète à la COP24 en Pologne, rencontre avec les Peuls M'Bororo du Tchad, l'un des pays d'Afrique les plus touchés par les changements climatiques. [http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Peuls Mbororo et CC.pdf](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Peuls_Mbororo_et_CC.pdf)

E.2-Au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique

Par Hiernaux P., Diawara M. O., Assouma M.H., The conversation, 2018.

L'élevage pastoral au Sahel apparaît aujourd'hui comme la meilleure option économique, sociale, sécuritaire et environnementale. Son maintien requiert cependant un investissement d'autant plus grand que les régions pastorales sont longtemps restées les parents pauvres du développement. L'investissement dans les infrastructures de l'élevage est en effet ridicule au regard de la part de la population pastorale et de sa contribution au PIB. Un retard qu'il est indispensable de rattraper. Les soucis d'insécurité ont récemment enclenché une reconnaissance politique des systèmes pastoraux et à la suite de la Déclaration de Ndjaména, le lancement de plusieurs projets de développement dédiés. On peut notamment citer l'initiative PRAPS, qui vise à appuyer l'élevage pastoral de six pays du Sahel (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) de façon concertée à l'échelle de la région, mais aussi le PASTOR, le PREPAS, le RIMRAP, PEPISAO et PRIDEC en préparation. [http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Hiernaux Diawara Assouma Elevage pastoral au Sahel adaptation changement climatique 2018.pdf](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Hiernaux_Diawara_Assouma_Elevage_pastoral_au_Sahel_adaptation_changement_climatique_2018.pdf)

Réalisateurs :	Dr. Sougnabé Pabamé, AT/PASTOR en appui à la PPT Ahmed Mohamed Nadif, SG exécutif Permanent de la PPT Haroun Moussa, Coordonnateur du PASTOR Clémence Eberschweiler, Chef de mission Adjointe- PREPAS Dr. Ali Brahim Béchir, ATP Est-Sud du PASTOR Constant Ngarroussal, ATP Sud du PASTOR Bonnet Bernard, Responsable ATMO/PASTOR /Iram (Montpellier)
----------------	--

Consultez le site de la Plateforme Pastorale du Tchad pour plus d'informations www.plateforme-pastorale-tchad.org